

Le P'tit Baillotais

Mensuel d'informations locales et municipales de Baillet en France - N°2023/01 - JANVIER 2023


2023
— BONNE ANNÉE —

*Christiane AKNOUCHE Maire de Baillet en France
Le conseil Municipal et les équipes des services municipaux
vous souhaitent une agréable année 2023 remplie de bonheur, de joie et de réussite*

SOUTIEN SCOLAIRE EN LIGNE

100% FINANCÉ PAR VOTRE MAIRIE

Un 2^e trimestre
au top avec
Prof Express !

DU CP À
LA TERMINALE

PROF EXPRESS
N°1 du soutien scolaire en ligne
**LE SITE DU
PARENT**

Commune de
Baillet en France

PROFITEZ-EN !

Service GRATUIT pour les familles bénéficiaires

INSCRIVEZ-VOUS !
SCANNEZ OU CLIQUEZ SUR LE QR CODE

 profexpress.com

 Pour tous renseignements
02 49 62 20 20
du lundi au vendredi de 9h à 17h



AGENDA DES MANIFESTATIONS 2023 BAILLET EN FRANCE

- **Brocante** : Dimanche 7 mai 2023
- **Cérémonie du 8 mai 1945** : Lundi 8 mai 2023
- **Comédie musicale de l'Accueil de Loisirs** :
Vendredi 26 mai 2023
- **Fête de l'environnement** : Samedi 03 juin 2023
- **Fête des mères** : Dimanche 4 juin 2023
- **Fête de Baillet en France** : Samedi 10 juin 2023
- **Cérémonie du 11 novembre 1918** : Samedi 11
novembre 2023
- **Brocante petite enfance** : Dimanche 12
novembre 2023
- **Spectacle de Noël** : Vendredi 22 ou samedi 23
décembre 2023 (reste à définir)

Pour la première fois, la Centre Communal d'Action Sociale (CCAS) de la commune de Baillet en France a souhaité mener une politique d'insertion professionnelle pour les jeunes Baillotais(es), âgé(s) de 17 à 22 ans résidant sur la commune de Baillet en France, en proposant la mise en place de dispositifs d'aide au Brevet d'Aptitude à la Fonction d'Animateur (BAFA) et au permis de conduire. L'obtention du BAFA est souvent plébiscitée par les jeunes car c'est un diplôme qui leur permet de gagner un peu d'argent en parallèle de leurs études, en travaillant par exemple dans les centres de loisirs ou en partant encadrer des enfants en colonie de vacances. Cela leur donne l'occasion d'avoir une première expérience professionnelle valorisante et pourquoi pas, de leur donner envie de s'orienter vers les métiers de l'animation. Le BAFA est donc le premier diplôme auquel un jeune, même mineur peut s'inscrire.

Quant au permis de conduire, il est aujourd'hui un atout incontestable pour l'emploi ou la recherche d'emploi, chez les jeunes et est à ce

jour assez coûteux.

Même si nous disposons des transports dans notre commune, la voiture reste le moyen de locomotion dont on peut difficilement se passer.

Aussi, la commune a voulu soutenir financièrement les jeunes Baillotais dans l'obtention du BAFA et le passage du permis de conduire.

Les jeunes retenus signeront une convention avec la commune et recevront une aide forfaitaire de 400,00 € (versée directement à un organisme de formation ou à une auto-école) en contrepartie de la réalisation par le bénéficiaire de 40 heures d'action citoyenne. Ces heures pourront être effectuées soit au service technique, soit dans les écoles ou au centre de loisirs.

Pour l'année 2022, un seul dossier d'aide au BAFA et trois dossiers d'aide au permis de conduire ont été déposés. Après étude par les membres du Conseil d'administration du CCAS, ils ont tous été retenus.

C'est à savoir

Informations pratiques, démarches administratives ou obligations légales, vos questions citoyennes ont assurément des réponses précises. A votre service !

AUTORISATION D'URBANISME

Ayant l'intention de réaliser un abri pour ma voiture, je voudrais savoir si j'ai besoin de faire une demande de permis de construire ?

Cet aménagement est effectivement soumis à des procédures légales. Un permis de construire vous est demandé aussi bien pour la construction d'une maison nouvelle que pour l'installation d'un carport (abri voiture) ou d'un garage de plus de 20 m².

Cela permet à l'administration de vérifier que votre projet respecte les règles d'urbanisme en vigueur à Baillet en France.

Le permis de construire est plus généralement obligatoire pour l'aménagement extérieur d'annexes avec création de surface, de plancher ou d'emprise au sol supérieure à 20 m² (abri de jardin, dépendance, etc.) ou la construction d'une piscine dont le bassin a une superficie supérieure ou égale à 100 m². Si la construction est inférieure à 20m², il faut absolument déposer une déclaration préalable.

Il faut savoir :

- Le permis de construire ou la déclaration préalable doit être déposé et obtenu avant le démarrage des travaux qui devront ensuite être exécutés conformément à l'autorisation obtenue.

- Lorsqu'un permis de construire ou une déclaration préalable vous est refusé, vous n'avez pas le droit d'engager les travaux prévus. Pour toute infraction constatée par la mairie, les peines et les sanctions encourues sont claires et précises, dans le cas de travaux ou d'utilisation du sol en méconnaissance du code de l'urbanisme : notamment une amende de 1200 € à 300 000 € et un emprisonnement de 6 mois en cas de récidive (article L 480-4 du code de l'urbanisme). Sans oublier, la démolition et la remise en état des lieux sous astreintes de 500 € par jour de retard (article L 480-7 du code de l'urbanisme).

Pour plus d'informations, vous pouvez contacter le service urbanisme au 01.34.69.82.64.

Ouverture d'un lieu d'Accueil Enfants/Parents (LAEP) itinérant Carnelle Pays-de-France

Qu'est-ce qu'un LAEP ?

Le LAEP est un espace convivial et ludique qui accueille, de manière libre et sans inscription, de jeunes enfants âgés de moins de 6 ans accompagnés de leur(s) parent(s) ou d'un adulte référent. C'est un temps d'échanges avec d'autres parents, autour d'activités d'éveil, de temps de lectures ou de jeux. C'est un lieu gratuit, confidentiel et anonyme.

Ce lieu est réservé aux habitants de la Communauté de Communes Carnelle Pays de France.

Le LAEP est ouvert :

- Tous les MERCREDIS matin (sauf vacances scolaires et jours fériés) de 9h30 à 11h30 à **LUZARCHES** : 15 rue Charles de Gaulle (dans le bâtiment où se situe l'Office du Tourisme).

- Tous les VENDREDIS matin (sauf vacances scolaires et jours fériés) de 9h30 à 11h30 à **MAFFLIERS** : 03 rue de Richebourg.

L'accès au lieu est libre, gratuit et sans inscription.

Les familles sont libres d'arriver et de partir quand elles le souhaitent dans la limite des horaires du LAEP.

Les futurs parents sont également les bienvenus.

Pour des raisons de sécurité, de qualité d'accueil et pour le confort de tous, le LAEP peut accueillir :

- A Luzarches, 15 personnes maximum (enfants et adultes)

- A Maffliers, 20 personnes maximum (enfants et adultes)

Au-delà de ces effectifs, les accueillantes seront en droit de refuser l'accès au LAEP à votre arrivée.

CONTACT LAEP : 06 70 14 59 70

Accueillantes : Mesdames Nadine Boucher et Corinne Lainé



Devinez qui est qui ?

A vous de retrouver quelle est la photo de Mme RAVARD (maîtresse des PS/MS), Mme NADAN (maîtresse des PS/MS), Mme LUCAS (maîtresse des GS), Mme ROBERT (maîtresse des GS/CP), Mme LEITAO (maîtresse des CP/CE1), Mme MAKLES (maîtresse des CE1), Mme DI FILIPPO (maîtresse des CE2), Mme SALIBA (maîtresse des CE2/CM1), Mme WALES (maîtresse des CM1/CM2), Mme BRINGUIER et Mme LANCEZEUX (maîtresses des CM2).

Réponses le samedi 10 juin 2023 à l'occasion de la kermesse de l'école organisée dans le cadre de la fête communale de Baillet en France.



1



11



2



3



4



5



6



7



8



9



10

RETOUR SUR BAILLET FÊTE NOËL

Vendredi 16 décembre, les enfants de la commune de Baillet en France avaient rendez-vous avec le Père-Noël. En effet, après une dernière journée d'école avant les vacances, enfants et parents étaient conviés à venir rencontrer le Père Noël devant la boulangerie. Le Père Noël en traîneau et les enfants ont pu marcher jusqu'à la salle des fêtes. Une fois sur place, un marché de Noël était organisé conjointement par les enseignants de l'École des 4 Ormes, les représentants des parents d'élèves et les animateurs de l'accueil de loisirs. Un shooting photo était également animé par le Maire-adjoint élu à la communication Monsieur Floury.

La soirée s'est terminée avec le spectacle « funtastic kids show ». Les enfants sont partis heureux avec un petit sachet de bonbons à ramener à la maison.

La municipalité et notamment les élus délégués aux Manifestations et aux Affaires scolaires Mesdames Luppino, Casadio et Guilbert souhaitent remercier Philippe de la bibliothèque (notre Père Noël), l'équipe d'animation, les services techniques, l'équipe enseignante et les représentants des parents d'élèves, qui ont permis la réalisation de cette soirée de fin d'année.





Auxiliaire puériculture et ambassadrice bien-être formée à l'école de Sonia Krief.

La maternité est un tourbillon de questionnements et d'inquiétude, un bouleversement émotionnel. Auxiliaire de puériculture depuis 20 ans en maternité, il me tient à cœur de vous accompagner avec bienveillance sur vos doutes, vos envies, votre expérience...

Je vous propose des soins adaptés aux futurs mamans, parents ainsi qu'aux nouveau-nés.

Prise de rendez-vous au 06.23.17.93.12

Par SMS ou par mail aucoeurdelanaissance95@gmail.com

A Baillet en France

Du bien-être pour bien naître.....

Merci à bientôt

Stéphanie FLEURIDAS



Besoin d'aide ou de conseils pour vos démarches administratives ?

La Communauté de Communes vous propose de retrouver son Service Public Itinérant. Le CIAS se rend tous les mois dans votre ville pour vous accompagner et vous guider dans vos démarches. Prise de rendez-vous obligatoire par téléphone : 06.43.60.03.32 et 06.75.23.65.39

SEMAINE DU 23 au 27 JANVIER 2023					SEMAINE DU 30 JANVIER au 03 FEVRIER 2023				
	Lundi 23/01	Mardi 24/01	Jeudi 26/01	Vendredi 27/01		Lundi 30/01	Mardi 31/01	Jeudi 02/02	Vendredi 03/02
MATIN : 09h30-13h00	ASNIERES-SUR-OISE	VILLAINES-SOUS-BOIS	FERMÉ	FERMÉ	MATIN : 09h30-13h00	FERMÉ	BELLOY-EN-FRANCE	CHAUMONTEL	LUZARCHES
APRÈS-MIDI : 13h45-16h30		MONTSOULT					BAILLET-EN-FRANCE	LE PLESSIS-LUZARCHES	
SEMAINE DU 06 au 10 FEVRIER 2023					SEMAINE DU 13 au 17 FEVRIER 2023				
	Lundi 06/02	Mardi 07/02	Jeudi 09/02	Vendredi 10/02		Lundi 13/02	Mardi 14/02	Jeudi 16/02	Vendredi 17/02
MATIN : 09h30-13h00	ASNIERES-SUR-OISE	VILLAINES-SOUS-BOIS	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	FERMÉ	MATIN : 09h30-13h00	VIARMES	BELLOY-EN-FRANCE	CHAUMONTEL	LUZARCHES
APRÈS-MIDI : 13h45-16h30		MONTSOULT	MAFFLIERS				BAILLET-EN-FRANCE	MAREIL-EN-FRANCE	
SEMAINE DU 20 au 24 FEVRIER 2023					SEMAINE DU 27 FEVRIER au 03 MARS 2023				
	Lundi 20/02	Mardi 21/02	Jeudi 23/02	Vendredi 24/02		Lundi 27/02	Mardi 28/02	Jeudi 02/03	Vendredi 03/03
MATIN : 09h30-13h00	FERMÉ				MATIN : 09h30-13h00	VIARMES	VILLAINES-SOUS-BOIS	SAINT-MARTIN-DU-TERTRE	FERMÉ
APRÈS-MIDI : 13h45-16h30							BAILLET-EN-FRANCE	MAFFLIERS	

* Rendez-vous à la demande pour les communes de Bellefontaine, Lassy, Jagny-sous-Bois, Villiers-le-sec et Epinay-Champlatreux.

Le mercredi, les permanences du bus se feront en visioconférence et sur rendez-vous dans la ville du siège social du CIAS à Seugy.

Rédaction : Christiane AKNOUCHE, Claude BOUYSSOU, Frédéric FLOURY, Laëtitia GUILBERT, Stéphanie BRINGUIER, Céline MÉRICE et Julien MONDANGE



Le P'tit Baillois
Mensuel d'informations locales et municipales de Baillet en France
Conception, rédaction, coordination, photos, réalisation :
Mairie de Baillet en France - 1, rue Jean Nicolas - 95560 Baillet en France
Tél : 01 34 69 82 64
Impression Seugy Offset - Tirages 900 exemplaires - Dépôt légal à parution



Naissance :
08/12/2022 : Arthur, Jean, Pierre GIBERT ALLOUIS
09/12/2022 : Mahé, Pierre, Loan LANDUREAU